



Commission de suivi de site (CSS) de l'établissement exploité par la société Procter & Gamble à BLOIS

Compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2023

Le 9 novembre 2023, à 10 h, s'est réunie sur le site de l'entreprise au 126, avenue de Vendôme – 41000 BLOIS, la Commission de Suivi de Site (CSS) de la société PROCTER & GAMBLE, sous la présidence du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher.

La liste des participants se trouve en annexe du compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du représentant du collège « Collectivités territoriales » ;
- Approbation du compte-rendu de la CSS du 1^{er} décembre 2022 ;
- Présentation du bilan des activités de l'établissement pour l'année 2022 ;
- Intervention de l'inspectrice des installations classées de la DREAL ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 10 h 07. Après les propos liminaires d'accueil du président, un tour de table est proposé pour présenter les personnes assistant à cette CSS.

1 – Désignation du représentant du collège « Collectivités territoriales »

En l'absence de représentant des collectivités territoriales, la désignation du représentant de ce collège est repoussée à la prochaine séance de la CSS.

2 – Approbation du compte-rendu de la CSS du 1^{er} décembre 2022 ;

Les membres n'ayant pas de remarques à formuler, le compte-rendu de la CSS du 1^{er} décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3 – Présentation du bilan des activités de l'établissement pour l'année 2022

Après avoir rappelé les règles de sécurité du site, la société Procter & Gamble présente les activités du groupe et du site. Ce groupe américain est une multinationale dont l'objectif est de pouvoir proposer des produits de marque qui améliorent la vie quotidienne des consommateurs. Fondé en 1837, le groupe, aujourd'hui présent dans près de 70 pays avec 99 000 collaborateurs, fait un chiffre d'affaires de 76,1 milliards de dollars. En France, il y a un siège social et trois sites de production. Le site de Blois, qui fait partie de la *Cosmetic Valley*, est dédié aux soins capillaires.

La commune de Blois interroge sur le nombre de personnes sur le site.

La société Procter & Gamble répond qu'il y a 360 salariés, plus les intérimaires et les personnes de sociétés extérieures.

La société Procter & Gamble poursuit sa présentation de l'usine de Blois construite en 1970 et rachetée en 1985 par le groupe, qui s'est développée avec une politique de croissance massive jusqu'en 2013. Pour des raisons conjoncturelles, l'usine a dû se restructurer en 2015 et, grâce à des investissements massifs, elle a atteint en 2019 des résultats récompensés par le groupe. Elle est devenue pilote sur des techniques de fabrication et sur le programme d'ambition écologique du groupe *Responsible beauty*. Les innovations produites à Blois ont pour dessein d'être redéployées partout dans le monde. Sur le site, 2200 références de produit sont gérées avec un souci d'optimisation des lignes et une capacité de gestion des urgences.

La Préfecture du Loir-et-Cher interroge l'exploitant sur le rythme horaire adopté.

La société Procter & Gamble répond que les personnels travaillent en 3 quarts par jour, 5 jours par semaine avec possibilité de travail exceptionnel le week-end.

La société Procter & Gamble poursuit en présentant les différentes marques et leur volume de production dans l'usine et fait ensuite le point sur son organisation en matière de ressources humaines. En septembre 2023, sur un effectif total de 390, il y avait 341 CDI, 18 CDD, 18 apprentis, 4 stagiaires et 9 expatriés. La moitié de cet effectif est ouvrier, l'autre moitié étant composée d'agents de maîtrise (31 %) et de cadres (21 %). Près de 25 % du personnel ayant plus de 55 ans, se posent les problématiques des départs en retraite et du recrutement. L'automatisation des tâches permet une féminisation croissante du personnel ouvrier, jusqu'à exclusivement masculin. La société prévoit pour 2023-2024 le recrutement de 45 personnes. Elle a mis en place pour cela une grande campagne de communication et s'engage localement sur des événements avec les associations d'insertion, les écoles et les lycées. La société insiste sur la culture de l'entreprise qui favorise la montée en compétence et le recrutement en interne.

Le CDPNE 41 interroge sur le taux de fréquence d'accidents pour 2022.

La société Procter & Gamble précise avoir un LTIR (Taux d'accidents avec arrêt de travail) de 1,7 %. La société a dénombré 3 accidents mineurs sur les 4 derniers mois. Elle met en place, dans son volet prévention, un travail important pour l'accueil et la formation des nouveaux salariés.

La société Procter & Gamble reprend en explicitant la CVN (l'objectif visuel de l'usine) élaborée par les employés et l'*equity* du site « Fiers d'être Blois ». Elle détaille ensuite les nouvelles technologies de production mises en place (tubes, pots, pompes, SRP, bouteilles cylindriques). Enfin, elle énumère les différentes situations qui ont eu un impact sur la production : la guerre en Ukraine, les mouvements sociaux, la nécessité d'innovation et du challenge du recrutement. L'usine de Blois est, au niveau mondial, un site pilote en matière environnementale : travail sur les formules et leurs ingrédients, gestion de la problématique de l'eau, des réductions de gaz à effet de serre, gestion des personnes en situation de handicap, traitement des problématiques du transport et du recyclage.

La société Procter & Gamble projette une vidéo du premier sommet environnemental du Groupe P&G sur site. L'un des sujets évoqués est la réduction de la consommation d'eau : depuis janvier 2023, une réduction de 14 % de la consommation est observée grâce à l'optimisation des process de lavage. L'objectif pour décembre 2025 est de réduire de 450 m³ d'eau de consommation journalière, de réutiliser la quasi-totalité de l'eau de process et de rejeter le moins d'eau dans la station de la ville de Blois. Les accords pour redéfinir le cadre et les limites d'exploitation sont en cours avec l'Agence régionale de l'eau et de la station de la ville de Blois.

Pour 2024, le projet de la société est de réduire la consommation d'eau de 45 %, ainsi que le volume et la charge polluante envoyée à la station d'épuration de la ville de Blois. Après avoir testé la nanofiltration qui s'est avérée non concluante, la technique d'ultrafiltration tangentielle, filtration biologique qui traite l'eau sans adjonction de chimie, a été sélectionnée. L'investissement sera de 12 millions d'euros, dont 1,38 million d'euros d'aide de

L'Agence régionale de l'eau. Le porter à connaissance (PAC) sera déposé en 2024 pour une mise en service fin 2025.

Le second projet pour lequel le site est pilote est la décarbonation : la réduction de l'utilisation du gaz naturel de 24 %, sur le site de production, en récupérant les calories perdues dans le process de fabrication. L'investissement a été de 4 millions d'euros, dont 1,209 millions d'euros d'aide de l'ADEME. La mise en service est prévue pour le début d'année 2024. L'objectif pour 2030-2040 est d'avoir zéro empreinte carbone sur le site.

La commune de Blois interroge sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits.

La société Procter & Gamble répond que cette solution a déjà été évoquée, mais qu'au vu du classement SEVESO seuil haut du site, elle était difficile à mettre en œuvre en raison des risques de feux. Des recherches ont cependant été menées sur la possibilité d'en installer sur des terrains extérieurs ou en collaboration avec les usines avoisinantes.

Le CDPNE 41 demande si une réflexion a déjà été menée sur la possibilité d'une électrification complète des process ou sur l'utilisation de l'hydrogène.

La société Procter & Gamble répond qu'il n'y a pas de consensus sur l'utilisation du biogaz hydrogène et qu'à ce jour, il n'y a pas de bonne solution à long terme garantissant la pérennité de la source pour une production continue. Sur le site, tous les process sont électriques, hormis la chaudière qui crée la vapeur pour désinfecter et monter en température les matières premières. L'idée est d'avoir à disposition 3 types de chaudière (biogaz, mix fioul/électrique, électrique) à utiliser suivant les besoins.

La société Procter & Gamble se réjouit d'avoir reçu en janvier le nouvel arrêté préfectoral. Elle fait le rappel des investissements réalisés pour la prévention des risques, dont la mise en place d'un faux plafond avec réseau de protection incendie sprinkler dans les zones non rackées du bâtiment Mag 2 (coût de l'opération : 400 000 €). À la suite du classement SEVESO seuil haut, le site a investi pour une alarme PPI (Plan Particulier d'Intervention), le remplacement de la centrale incendie, la sûreté de la gestion des accès et caméras, la maintenance du réseau enterré et le remplacement BAES. Des études de préventions sont menées chimique, thermique et toxique sur les nouvelles matières, sur la mise à jour du DRPCE (Document Relatif à la Protection Contre les Explosions) et les nouveaux PAC.

La société Procter & Gamble revient sur l'incident environnemental survenu en octobre 2022 : l'éventrement de la cuve métallique contenant des eaux de lavage. La cause était une rupture de la partie basse de la cuve du fait de la corrosion des jonctions intérieures. Une cuve sœur présentait les mêmes anomalies. Les actions correctives ont permis la mise en place d'une solution temporaire, l'arrêt de la deuxième cuve identique, la mise en place d'un plan d'inspection annuel ainsi que la création de deux cuves en béton en remplacement.

Enfin, la société Procter & Gamble présente les points d'amélioration faisant suite aux résultats du dernier POI (Plan d'Opération Interne) de janvier 2023 : la mise à jour des fiches réflexes concernant l'évacuation du site et des plans des bâtiments avec une description de leur nature. Le prochain POI prévu pour le premier trimestre 2024 est en cours d'élaboration.

La commune de Blois demande à participer au prochain POI.

La DREAL, après consultation de la Préfecture, indique qu'un exercice PPI sera prévu l'année prochaine, mais elle propose de conserver l'exercice POI interne en 2024 pour préparer le prochain exercice PPI.

3 – Intervention de l'inspectrice des installations classées de l'UiD DREAL

La DREAL rend compte de ses actions relatives au site pour l'année 2023. Deux inspections ont été menées en 2023 sur ce site SEVESO seuil haut : un exercice POI en février et une inspection de suivi en septembre. Elle rappelle que par décision ministérielle, depuis le 1er janvier 2022, tous les rapports de visite sont publiés automatiquement sur le site www.georisques.gouv.fr, en suivant le chemin : Expert > Consulter les dossiers thématiques > Installations classées > Accès aux données > Établissement : PROCTER ET GAMBLE BLOIS.

Elle précise que l'inspection s'appuie sur les référentiels réglementaires et contrôle l'application des prescriptions réglementaires (contrôle des conditions d'exploitation, interview des personnels, simulation du POI, tests sur les équipements de sécurité, consultation des rapports de contrôle, etc.). À son issue, les constats sont hiérarchisés en trois types de fait : avec suites administratives, susceptibles de suites administratives ou sans suite. La DREAL instruit, par ailleurs, les dossiers d'autorisation environnementale et les études particulières (Études de dangers, projet de modification, etc.).

Une instruction a été faite permettant, via l'APC (Arrêté Préfectoral Complémentaire) du 10 février 2023, l'actualisation de la situation administrative et des dispositions encadrant l'exploitation des installations, notamment une demande d'antériorité qui fait suite à la directive SEVESO 3, une étude de dangers SEVESO et de nombreux dossiers déposés au titre de l'évolution du site. Est en cours l'instruction d'un PAC pour la mise en place d'une chaudière fioul, pour lequel la DREAL attend des compléments de réponse.

La société Procter & Gamble précise que cette demande est liée aux problématiques de délestage gaz, et la difficulté vient du fait que la partie réglementaire est applicable de la même manière pour les installations temporaires. Elle interroge la DREAL sur la possibilité d'avoir des dérogations pour ces matériels temporaires. La DREAL répond qu'un échange sur le sujet sera organisé en fonction des demandes de la société.

La DREAL poursuit sa revue des instructions par la demande de modulation du pourcentage de réduction de la consommation d'eau en période de sécheresse. La DREAL a constaté lors d'une visite d'inspection que sur les périodes en situation de crise, la société a répondu aux attentes de l'arrêté ministériel. Aussi, il a été demandé à la société Procter & Gamble d'attendre les consommations effectives 2023 pour, en janvier 2024, établir les limites pour l'été 2024 et fixer un pourcentage de réduction cohérent et justifié.

La commune de Blois met en garde sur le fait que le dernier arrêté sécheresse date du 19 octobre et n'a été levé que le 3 novembre. Elle demande dans quelle mesure la société peut adapter sa consommation de manière très ponctuelle.

La société Procter & Gamble confirme qu'elle a une marge de manœuvre très faible, sauf à délocaliser sa production. L'objectif est plutôt de maintenir une diminution constante.

La DREAL continue sa présentation en indiquant sa participation à l'élaboration du PPI et la nécessité pour la société de mettre en place une alarme PPI audible pour la population à 100 mètres autour du site.

Après un rappel du contexte réglementaire, la DREAL présente une description de la visite d'inspection du 28 février 2023 qui a été réalisée dans le cadre d'un exercice POI. Elle a constaté que le POI n'était pas à jour et a préconisé plusieurs actions d'amélioration. Ces propositions d'actions, ainsi que les problématiques liées à la sécheresse et les suites de visites d'inspection précédentes, ont fait l'objet de la visite du 20 septembre 2023. Les principaux constats portent sur :

- la sensibilisation du personnel en période de sécheresse,
- le dépassement ponctuel du paramètre AOX (halogène organique adsorbable),
- l'absence de fiche réflexe pour la vérification des obturateurs,
- la réflexion concernant le recensement localisé dans les meilleurs délais.

La société Procter & Gamble précise qu'un système de badgeage/débadgeage par zone est en réflexion pour juillet 2024 et répondra à ce dernier constat.

4 – Questions diverses

La commune de Blois propose de mettre en place une action de sensibilisation dans le cadre de la journée de la résilience.

La société Procter & Gamble souhaite évoquer un projet, prévu pour décembre 2025, de développement d'une zone de préparation de commande pour s'adapter au e-commerce et pouvoir répondre aux besoins des consommateurs. L'objectif est de créer dans le prolongement du magasin de stockage une extension de bâtiment de 3 000 m². Ce projet sera monté en partenariat avec la fondation AMIPI pour permettre un travail autour de la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Pour le moment, le projet, estimé à 15 millions d'euros, est en phase d'étude et de recherche. La société propose un travail collaboratif autour de ce projet.

La DREAL propose d'organiser une réunion de cadrage.

En l'absence de tout autre remarque ou question, M. le Président remercie les participants à cette réunion et lève la séance à 11 h 46.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'FG', is written over the text 'Le Président'.

Faustin GADEN